

Les informations recueillies dans le formulaire d'inscription aux transports scolaires sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Métropole d'Aix-Marseille-Provence pour la gestion des inscriptions et de l'exploitation des transports scolaires. La base légale du traitement est l'article 6-1 e) et f) du RGPD, de l'exécution de la mission d'intérêt public de transport et d'intérêt légitime de la Métropole. Toutes les données du formulaires précédées d'un \* sont obligatoires. A défaut, la demande d'inscription aux transports scolaires ne pourra pas être traitée.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants :

- Opérateurs de transport de la Métropole (RTM, Keolis Pays d'Aix, Carpostal, Réseau Ulysse),
- Sous-traitants gestionnaires du système de billettique (GFI Inetum, Atlas Conduent, Cityway)

Les données sont conservées pendant durant l'année scolaire.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données.

Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données en déposant votre demande sur le formulaire accessible ici : <https://www.ampmetropole.fr/form/formulaire-dpo>

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.